



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés audités ci-joints (les « états financiers ») de Forage Orbit Garant inc. (la « Société ») et tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relèvent de la direction de la Société et sont approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière et, le cas échéant, comprennent des renseignements fondés sur les meilleurs jugements et estimations de la direction. La direction a examiné les renseignements financiers présentés dans ce rapport et s'est assurée de leur conformité avec les états financiers.

La direction a la responsabilité d'établir et de maintenir les contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière afin fournir une assurance raisonnable que les transactions sont autorisées, que les actifs sont sécurisés et que l'intégrité et l'équité des données financières sont assurées au 30 juin 2014. Selon cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 30 juin 2014 était suffisamment efficace pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière de la Société est fiable et que ses états financiers ont été établis, aux fins de publication, conformément aux principes comptables applicables.

Il incombe au conseil d'administration de la Société de s'assurer que la direction s'acquitte de ses obligations à l'égard de la présentation de l'information financière et celui-ci a la responsabilité finale de l'examen et de l'approbation des états financiers. Le conseil d'administration s'acquitte de cette obligation principalement par l'entremise du comité d'audit. Le conseil d'administration nomme le comité d'audit, et tous ses membres sont des administrateurs indépendants. Le comité d'audit rencontre périodiquement la direction et les auditeurs indépendants, afin d'examiner les contrôles internes, les résultats d'audit et les principes comptables. Sur la recommandation du comité d'audit, les états financiers sont transmis pour approbation au conseil d'administration de la Société.

Les états financiers ont été audités, au nom des actionnaires, par les auditeurs indépendants de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les auditeurs indépendants ont librement et pleinement accès au comité d'audit, qu'ils peuvent rencontrer en présence, ou non, de la direction.



Éric Alexandre, CPA, CMA
Président et chef de la direction


Alain Laplante, FCPA, FCGA
Vice-président et chef de la direction financière

Val-d'Or, Québec
Le 22 septembre 2014

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des actionnaires de
Forage Orbit Garant inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Forage Orbit Garant inc., qui comprennent les bilans consolidés au 30 juin 2014 et au 30 juin 2013, et les états consolidés du résultat et du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Forage Orbit Garant inc. au 30 juin 2014 et au 30 juin 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Deloitte S.E.N.C.R.L./S.R.L.¹

Le 22 septembre 2014

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A116207

FORAGE ORBIT GARANT INC.

États consolidés du résultat et du résultat global

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action)

	Notes	30 juin 2014	30 juin 2013
		\$	\$
Produits tirés de contrats	24	71 549	104 171
Coût des produits tirés de contrats	8	67 795	88 674
Marge brute		3 754	15 497
Charges			
Frais généraux et administratifs	2 - 8	11 440	12 870
Autres produits	8	(66)	(56)
Charges financières	8	845	1 320
Coûts de restructuration	8 - 9	342	-
Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles	8 - 13 - 14	-	28 200
		12 561	42 334
Perte avant impôt sur le résultat		(8 807)	(26 837)
Impôt sur le résultat (recouvré)	18		
Exigible		(1 237)	1 261
Différé		(1 268)	(1 628)
		(2 505)	(367)
Perte nette et résultat global attribuables aux actionnaires		(6 302)	(26 470)
Perte par action attribuable aux actionnaires	17		
De base		(0,19)	(0,80)
Diluée		(0,19)	(0,80)

FORAGE ORBIT GARANT INC.

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2014				Total
	Capital-actions	Réserve - Instruments de capitaux propres	Résultats non distribués	Capitaux propres
	\$	\$	\$	\$
	(note 17)	(note 17)		
Solde au 1^{er} juillet 2013	54 411	4 480	31 327	90 218
Perte nette et résultat global	-	-	(6 302)	(6 302)
Rémunération fondée sur des actions	-	653	-	653
Solde au 30 juin 2014	54 411	5 133	25 025	84 569

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2013				Total
	Capital-actions	Réserve - Instruments de capitaux propres	Résultats non distribués	Capitaux propres
	\$	\$	\$	\$
	(note 17)	(note 17)		
Solde au 1^{er} juillet 2012	54 411	3 524	57 797	115 732
Perte nette et résultat global	-	-	(26 470)	(26 470)
Rémunération fondée sur des actions	-	956	-	956
Solde au 30 juin 2013	54 411	4 480	31 327	90 218

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Bilans consolidés

Aux 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	30 juin 2014	30 juin 2013
		\$	\$
ACTIF			
Actifs courants			
Encaisse		335	1 507
Débiteurs	23	15 540	18 157
Stocks	10	36 423	38 751
Impôt sur le résultat à recouvrer		1 869	2 292
Charges payées d'avance		1 280	1 019
		55 447	61 726
Actifs non courants			
Placements	11	300	-
Immobilisations corporelles	12	46 040	53 729
Immobilisations incorporelles	14	1 166	1 748
Total de l'actif		102 953	117 203
PASSIF			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		9 623	9 772
Contreparties conditionnelles	2 - 23	146	367
Tranche à court terme de la dette à long terme	15	8 547	338
		18 316	10 477
Passifs non courants			
Contreparties conditionnelles	2 - 23	-	729
Dette à long terme	15	-	14 421
Passifs d'impôt différé	18	68	1 358
		18 384	26 985
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	17	54 411	54 411
Réserve - Instruments de capitaux propres	17	5 133	4 480
Résultats non distribués		25 025	31 327
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		84 569	90 218
Total du passif et des capitaux propres		102 953	117 203

Événements postérieurs : notes 1 et 15.

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION


Eric Alexandre, administrateur


Jean-Yves Laliberté, administrateur

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

FORAGE ORBIT GARANT INC.
Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	30 juin 2014	30 juin 2013
		\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Perte avant impôt sur le résultat		(8 807)	(26 837)
Éléments sans effet sur la trésorerie :			
Amortissement des immobilisations corporelles	12	10 466	10 854
Amortissement des immobilisations incorporelles	14	582	1 895
Perte (gain) sur cession d'immobilisations corporelles	12	(21)	187
Rémunération fondée sur des actions	17	653	956
Charges financières		789	996
Renversement de contreparties conditionnelles	2 - 23	(1 006)	(3 184)
Variation de la juste valeur des contreparties conditionnelles	23	56	324
Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles	13 - 14	-	28 200
		2 712	13 391
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation	19	4 351	10 605
Impôt sur le résultat recouvré (payé)		1 638	(2 549)
Charges financières payées		(663)	(930)
		8 038	20 517
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition de placements	11	(116)	-
Paiement d'une contrepartie conditionnelle	2 - 23	-	(400)
Acquisition d'immobilisations corporelles	12	(3 102)	(9 281)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		355	397
		(2 863)	(9 284)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Produit de la dette à long terme		44 800	65 055
Remboursement sur la dette à long terme		(51 138)	(76 734)
		(6 338)	(11 679)
Effet des variations des taux de change		(9)	(6)
Diminution de l'encaisse		(1 172)	(452)
Encaisse au début de l'exercice		1 507	1 959
Encaisse à la fin de l'exercice		335	1 507

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Forage Orbit Garant inc. (la « Société »), regroupée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, exerce ses activités principalement dans le domaine du forage au diamant en surface et souterrain au Canada, aux États-Unis, en Amérique centrale, en Amérique du Sud et en Afrique de l'Ouest.

Le siège social de la Société est situé au 3200, boul. Jean-Jacques Cossette, Val-d'Or (Québec), Canada. La Société détient des participations dans plusieurs entités. Les pourcentages de droits de vote dans ses principales filiales sont les suivants :

	% droits de vote
Services de forage Orbit Garant inc.	100 %
9116-9300 Québec inc.	100 %
Orbit Garant Ontario Inc.	100 %
Drift Exploration Drilling Inc.	100 %
Drift de Mexico SA de CV	100 %
Lantech Drilling Services Inc.	100 %
Lantech Liberia Limited	100 %
Perforación Orbit Garant Chile SpA	100 %
Orbit Garant Drilling Ghana Limited (depuis le 9 septembre 2014)	100 %
Cygnus-Orbit Drilling SpA (depuis le 22 juillet 2014)	70 %

2. CONTREPARTIES CONDITIONNELLES

Lantech Drilling Services Inc.

Le prix d'achat de Lantech Drilling Services Inc. est assujéti à un ajustement pouvant atteindre 2 400 \$ calculé en fonction de l'atteinte de certains objectifs financiers précis liés aux résultats pour les périodes se terminant les 15 décembre 2012, 2013 et 2014. La contrepartie conditionnelle a été évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Le 30 juin 2013, un montant de 400 \$ a été payé au titre de la contrepartie conditionnelle due le 15 décembre 2012. Pour le solde du montant de 400 \$ au titre de la contrepartie conditionnelle due le 15 décembre 2012 et les contreparties conditionnelles dues le 15 décembre 2013 et le 15 décembre 2014, la Société n'a pas atteint les objectifs financiers précis qui lui étaient fixés et la direction ne prévoit pas les atteindre.

Conformément aux recommandations d'IFRS 3, en 2013, la Société a renversé de ses passifs courants l'obligation de 400 \$ au titre de la contrepartie conditionnelle qui était due le 15 décembre 2012, celle de 777 \$ qui était due le 15 décembre 2013 et, en 2014, celle de 631 \$ qui est due le 15 décembre 2014, pour les inscrire en réduction des frais généraux et administratifs.

1085820 Ontario Limited (Advantage Control Technologies) :

Le prix d'achat de 1085820 Ontario Limited est assujéti à un ajustement pouvant atteindre 2 400 \$ calculé en fonction de l'atteinte de certains objectifs financiers précis pour les périodes terminées les 8 novembre 2011, 2012 et 2013. La contrepartie conditionnelle a été évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Pour les périodes terminées le 8 novembre 2011 et le 8 novembre 2012, la société 1085820 Ontario Limited n'a pas atteint ses objectifs financiers précis, donc, la Société a renversé un montant de 1 600 \$ de passifs éventuels payables pour ces périodes. Pour la période terminée le 8 novembre 2013, la société 1085820 Ontario Limited n'avait pas atteint les objectifs financiers précis et, au 30 juin 2013, la Société a renversé un montant de 407 \$ de passifs éventuels. Pour le solde de la contrepartie conditionnelle due le 8 novembre 2013, la direction a évalué ses objectifs financiers précis et la Société a donc renversé un montant de 375 \$ au 30 juin 2014 au titre de la contrepartie conditionnelle.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

2. CONTREPARTIES CONDITIONNELLES (suite)

Conformément aux recommandations d'IFRS 3, la Société a renversé de ses passifs courants les obligations de 800 \$ au titre des contreparties conditionnelles qui étaient dues le 8 novembre 2011 et le 8 novembre 2012 et celle de 407 \$ due le 8 novembre 2013. Au 30 juin 2014, la Société a renversé le solde de la contrepartie conditionnelle pour un montant de 375 \$ due le 8 novembre 2013, pour l'inscrire en réduction des frais généraux et administratifs.

3. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Mode de présentation

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux *Normes internationales d'information financière* (les « IFRS »), publiées et en vigueur, ou publiées et adoptées de manière anticipée pour l'exercice terminé le 30 juin 2014. Les méthodes comptables en vertu des IFRS décrites ci-dessous ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes présentées.

La préparation d'états financiers consolidés conformes aux IFRS nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects comportant des hypothèses et des estimations importantes sont présentés à la note 6.

Ces états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des contreparties conditionnelles et des placements qui ont été mesurés à la juste valeur. Ils sont présentés en dollars canadiens, monnaie de l'environnement économique principal dans lequel la Société et ses filiales exercent leurs activités (la « monnaie fonctionnelle »). Sauf indication contraire, tous les montants sont arrondis au millier de dollars près.

Ces états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de Forage Orbit Garant inc. le 22 septembre 2014.

4. NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES

Les normes et les modifications aux normes existantes suivantes ont été appliquées par la Société à compter du 1^{er} juillet 2013 :

IFRS 10 – États financiers consolidés

IFRS 10 remplace SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc*, et une partie d'IAS 27, *États financiers individuels*. Cette norme fournit des directives supplémentaires sur le concept de contrôle en tant que facteur déterminant dans la décision d'inclure une entité dans le périmètre des états financiers consolidés de la société mère.

IFRS 11 – Partenariats

IFRS 11 remplace IAS 31, *Participation dans des coentreprises*. Cette norme fournit des directives qui mettent l'accent sur les droits et obligations de l'accord, et non sur sa forme juridique. Elle supprime également le choix d'utiliser la méthode de la consolidation proportionnelle lors de la comptabilisation des participations d'une entité dans des coentreprises. La nouvelle norme exige que ces participations soient comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

IFRS 12 est une nouvelle norme complète sur les exigences relatives aux informations à fournir pour tous les types de participations dans d'autres entités, y compris les partenariats, les entreprises associées, les entités ad hoc et autres véhicules hors bilan.

IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur

IFRS 13 définit la juste valeur, prescrit les informations à fournir sur les évaluations de la juste valeur et fournit les directives pour évaluer la juste valeur lorsqu'il est requis ou permis de le faire en vertu des IFRS.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

4. NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES (suite)

IFRS 7 – Instruments financiers - Informations à fournir

IFRS 7 a été modifiée pour inclure des obligations d'information qualitative et quantitative relativement aux montants bruts et nets comptabilisés dans les états financiers qui a) font l'objet d'une compensation dans l'état de la situation financière et b) sont assujettis à une convention-cadre de compensation exécutoire ou un accord similaire, même s'ils ne font pas l'objet d'une compensation dans l'état de la situation financière.

IAS 19 – Avantages du personnel

IAS 19 a été modifiée afin d'éliminer l'application de la méthode dite du « corridor », ce qui a pour effet de différer la comptabilisation des gains et pertes, de simplifier la présentation des variations des actifs et passifs découlant de régimes à prestations définies et d'améliorer les informations à fournir pour les régimes à prestations définies.

IAS 27 – États financiers individuels, et IAS 28 – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

IAS 27 et IAS 28 ont été modifiées et renommées pour qu'elles soient cohérentes avec la publication d'IFRS 10, d'IFRS 11 et d'IFRS 12.

L'International Accounting Standards Board a publié la série de modifications aux IFRS qui suit :

IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (« IFRS 1 »), modifications relatives à l'application répétée d'IFRS 1 et aux coûts d'emprunt.

IAS 1, *Présentation des états financiers*, modifications relatives à la clarification des exigences en matière d'information comparative.

IAS 16, *Immobilisations corporelles*, modifications relatives au classement du matériel d'entretien.

IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, modifications relatives à l'effet fiscal des distributions aux porteurs d'instruments de capitaux propres.

IAS 34, *Information financière intermédiaire*, modifications relatives à l'information financière intermédiaire et aux informations sectorielles portant sur le total des actifs et le total des passifs.

À l'exception d'IFRS 13, qui a une incidence au niveau des informations à fournir, les normes et modifications présentées ci-dessus n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société.

5. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la Société et des entités contrôlées par la Société. Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci, indépendamment de son pourcentage de participation. La Société considère l'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui sont actuellement réalisables ou convertibles lorsque la Société contrôle une autre entité.

Les produits et les charges des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans l'état consolidé du résultat à partir de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition ou jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession, selon le cas. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

5. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est mesuré à la juste valeur de la contrepartie donnée en échange du contrôle de l'entreprise acquise à la date d'acquisition. Cette contrepartie peut être composée d'espèces, d'actifs transférés, d'instruments financiers émis ou de contreparties conditionnelles futures. Les actifs identifiables acquis et les passifs identifiables repris de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les résultats d'exploitation d'une entreprise acquise sont inclus dans les états financiers consolidés de la Société à partir de la date d'acquisition de l'entreprise. Les frais d'acquisition et d'intégration d'une entreprise acquise sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les participations ne donnant pas le contrôle dans une entité acquise sont présentées dans les capitaux propres, séparément des capitaux propres attribuables aux actionnaires au poste « Capitaux propres » du bilan consolidé.

Conversion des devises

Les états financiers des établissements étrangers sont convertis selon le taux de change en vigueur à la date du bilan en ce qui a trait aux éléments d'actif et de passif, et selon les taux de change moyens au cours de la période pour les produits et les charges. Les ajustements découlant de l'écart de conversion de devises sont inscrits aux autres éléments du résultat global.

Les transactions conclues en monnaies étrangères sont libellées dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle de la Société. Les transactions conclues en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle selon le taux de change en vigueur à la date des transactions. L'écart de conversion sur les actifs et passifs libellés en devises est inclus dans l'état du résultat global.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement est fonction de l'objectif de l'émission ou de l'acquisition des instruments financiers, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Société. Les instruments financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

Actif/passif	Classement	Mesure
Encaisse	Prêts et créances	Coût amorti
Débiteurs	Prêts et créances	Coût amorti
Placements	Disponibles à la vente	Juste valeur
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs	Coût amorti
Contrepartie conditionnelle	-	Juste valeur
Dette à long terme	Autres passifs	Coût amorti

Méthode du coût amorti et du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument financier et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période visée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres primes ou escomptes) sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

5. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Créances clients

Les créances clients sont initialement évaluées à leur juste valeur, déduction faite d'une provision pour créances douteuses et d'une provision pour retours sur ventes. La Société établit une provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit propre à ses clients et des tendances historiques. Des créances clients individuelles sont radiées lorsque la direction estime qu'elles ne peuvent être recouvrées. La valeur comptable des créances clients tient compte de la provision pour créances douteuses, laquelle est estimée selon l'analyse de l'âge des débiteurs, de l'expérience passée, des risques spécifiques associés au client et d'autres informations pertinentes.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent l'encaisse et le découvert bancaire dont le solde varie régulièrement entre un montant en espèces disponible et une dette.

Stocks

La Société maintient des stocks de fournitures d'exploitation, de tiges de forage et de trépan. Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est l'estimation du prix de vente moins les coûts estimatifs nécessaires pour réaliser la vente. Le coût est calculé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les stocks ayant été utilisés et révisés sont évalués à 50 % et 75 % du coût, respectivement. Le montant de la charge de dépréciation des stocks peut être repris lorsque les circonstances ayant entraîné cette perte de valeur dans le passé n'existent plus.

Placements

Les placements dans des titres négociés sur le marché sont classés comme disponibles à la vente. Les placements disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur et les gains ou les pertes non réalisés sont comptabilisés au résultat global. Les gains ou les pertes réalisés sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat lorsque les placements sont vendus.

Si la juste valeur d'un placement diminue sous sa valeur comptable, la Société s'engage à évaluer si la dépréciation est significative ou prolongée. Lorsqu'une baisse de la juste valeur d'un placement disponible à la vente a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et qu'il est évident que le placement est déprécié, toute perte cumulative qui a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global est reclassée à titre de perte de valeur à l'état consolidé du résultat.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût représente les coûts d'acquisition, déduction faite des subventions gouvernementales et des crédits d'impôt à l'investissement s'y rapportant, ou les coûts de fabrication, y compris les frais de préparation, d'installation et d'essai. Les coûts de fabrication d'équipements de forage comprennent les matières, la main-d'œuvre directe et les coûts indirects spécifiques.

Le coût des immobilisations corporelles construites par l'entité comprend également les coûts d'emprunt. Les dépenses futures, telles que les charges d'entretien et de réparations, sont comptabilisées en charges à mesure qu'elles sont engagées.

Les frais d'entretien sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les frais engagés pour des améliorations importantes sont incorporés dans le coût de l'actif et amortis sur la durée d'utilité de l'actif.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

5. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

Bâtiments et composantes	5 à 40 ans
Matériel de forage	5 à 10 ans
Véhicules	5 ans
Autres	3 à 10 ans

L'amortissement des immobilisations corporelles commence dès qu'elles sont prêtes à être mises en service aux fins auxquelles elles sont destinées.

Goodwill

Le goodwill découle initialement d'une acquisition d'entreprise. Il est évalué et comptabilisé comme l'excédent de la juste valeur de la contrepartie versée sur la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris comptabilisés. Si la Société acquiert moins de 100 % de la participation dans l'entreprise acquise à la date d'acquisition, le goodwill attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle est également comptabilisé à la juste valeur.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée d'utilité estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire et sur les durées suivantes :

Relation client	36 mois
Développement de technologies de forage	60 mois
Accord de non-concurrence	36 mois

Les méthodes d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations incorporelles importantes sont révisées à chaque fin d'exercice. Tout changement est comptabilisé de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Dépréciation des actifs non courants

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (« UGT »), lesquelles représentent les plus petits groupes d'actifs pour lesquels des entrées de trésorerie indépendantes identifiables sont générées. À chaque date de bilan, la Société vérifie si des événements survenus ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable des actifs non courants ayant une durée d'utilité déterminée pourrait être inférieure à leur valeur recouvrable.

Le goodwill, les autres immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées sont soumis à un test de dépréciation le 30 juin de chaque exercice et lorsqu'il y a une indication que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT, à laquelle l'actif a été intégré, excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif ou de l'UGT, diminuée des coûts de la vente, et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de la vente représente le montant, déduction faite des coûts de cession, qu'une entité pourrait obtenir à la date d'évaluation pour la cession de l'actif dans le cadre d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT par rapport à sa valeur recouvrable. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT à laquelle un goodwill a été affecté est inférieure à la valeur comptable de l'UGT, la valeur du goodwill correspondant est abaissée en premier. Tout excédent de dépréciation est comptabilisé et attribué aux actifs de l'UGT en proportion de leur valeur comptable respective dans l'UGT.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

5. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour des actifs non courants ayant des durées d'utilité déterminées et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée, sauf dans le cas du goodwill, peut être reprise dans l'état du résultat jusqu'à concurrence de l'excédent de la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT sur sa valeur comptable.

Impôt sur le résultat

L'impôt exigible est comptabilisé sur la base des montants qui doivent être versés ou recouverts selon les taux d'imposition et la réglementation fiscale en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

L'impôt différé est comptabilisé en utilisant la méthode de report variable. Selon cette méthode, les éléments d'actif et de passif d'impôt différé sont constatés selon leur incidence fiscale future estimative résultant des écarts entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif existants dans les états financiers consolidés et leur base fiscale respective. Les éléments d'actif et de passif d'impôt différé sont évalués en appliquant les taux d'imposition qui seront en vigueur ou pratiquement en vigueur durant l'exercice au cours duquel il est prévu que les différences temporaires seront recouvrées ou réglées. L'incidence de toute variation des taux d'imposition sur les éléments d'actif et de passif d'impôt différé est constatée dans le résultat de la période au cours de laquelle les changements de taux se produisent. Un actif d'impôt différé est comptabilisé initialement quand il est probable que le résultat net imposable futur sera suffisant pour utiliser les avantages fiscaux afférents, et pourra être réduit ultérieurement, si nécessaire, à un montant qu'il est plus probable qu'improbable de réaliser. Une charge ou une économie d'impôt différé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres dans la mesure où elle se rattache à des éléments constatés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres de la même période ou d'une période différente.

Dans le cours normal des activités de la Société, un certain nombre de positions fiscales sont incertaines en raison de la complexité des transactions et du fait que les interprétations fiscales et la législation afférente changent continuellement. Lorsqu'une position fiscale est incertaine, la Société ne constate un avantage fiscal ou ne réduit un passif fiscal que s'il est probable que cet avantage fiscal sera réalisé à l'avenir ou qu'il est improbable que ce passif fiscal se concrétise.

Frais de financement

Les frais de financement liés à la dette à long terme sont inscrits en réduction de la dette à long terme et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Contrats de location

Les actifs sous contrat de location sont classés, dès la date de passation du contrat de location, en tant que (i) contrats de location-financement lorsque les modalités du contrat de location transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif, ou en tant que (ii) contrats de location simple pour tous les autres contrats de location. Tous les contrats de location actuels de la Société sont classés comme contrats de location simple.

Les paiements en vertu des contrats de location simple sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat sur une base linéaire pendant la durée du contrat de location. Tout incitatif localif offert au preneur est différé et constaté uniformément sur la durée du contrat de location.

Constatation des produits

Les produits tirés de contrats de forage sont comptabilisés en fonction du nombre de mètres réels forés pour chaque contrat. Les produits tirés de services auxiliaires sont comptabilisés au moment de la prestation des services et les produits des ventes de foreuses sont comptabilisés au moment de l'expédition. La Société constate ses produits lorsqu'il existe des preuves convaincantes qu'un accord existe, que les services ont été fournis, que les marchandises ont été expédiées, que le prix demandé à l'acheteur est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

5. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Résultat par action

Le résultat par action est calculé selon le nombre quotidien moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat par action dilué est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le nombre dilué d'actions ordinaires reflète l'effet dilutif potentiel découlant de l'exercice des options sur actions selon la méthode du rachat d'actions.

Options sur actions

La Société comptabilise ses options sur actions selon la méthode de comptabilisation à la juste valeur. En vertu de cette méthode, la charge de rémunération est calculée en fonction de la juste valeur des options à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes et elle est amortie dans le résultat sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur est comptabilisée à titre de charge, avec une augmentation correspondante de la réserve réglée en instruments de capitaux propres. Le montant constaté à titre de charge est ajusté pour refléter le nombre d'options sur actions dont les droits devraient être acquis et est présenté déduction faite des options sur actions annulées avant que leurs droits n'aient été acquis. Lorsque les options sur actions non exercées font l'objet d'une renonciation ou qu'elles expirent, les montants sont transférés aux résultats non distribués.

Coûts de restructuration

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque la Société a un plan de restructuration établi et détaillé et qu'elle a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée qu'elle mettra en œuvre la restructuration, soit en commençant à exécuter le plan, soit en leur annonçant ses principales caractéristiques. L'évaluation d'une provision pour restructuration tient seulement compte des dépenses directement liées à la restructuration, c'est-à-dire les dépenses qui sont à la fois nécessairement entraînées par la restructuration et non liées aux activités poursuivies par l'entité.

6. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS

Les estimations, les hypothèses et les jugements sont révisés régulièrement par la Société et sont fondés sur des données historiques et sur d'autres facteurs, y compris les attentes concernant des événements futurs, jugés raisonnables dans les circonstances.

La Société fait des estimations, formule des hypothèses et émet des jugements concernant l'avenir. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations. Les estimations, les hypothèses et les jugements qui risquent d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours du prochain exercice sont abordés ci-dessous.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Lors de l'estimation de la valeur nette de réalisation, la direction prend en considération les données les plus fiables disponibles lorsque les estimations sont faites. La valeur nette de réalisation est l'estimation du prix de vente moins les coûts estimatifs nécessaires pour réaliser la vente. Les stocks ayant été utilisés et révisés sont évalués à 50 % et à 75 % du coût respectivement. Le montant de la charge de dépréciation des stocks peut être repris lorsque les circonstances ayant entraîné cette perte de valeur dans le passé n'existent plus.

Durée d'utilité des actifs amortissables

Les méthodes d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont révisées à chaque date de clôture par la direction. Tout changement est comptabilisé de manière prospective comme un changement d'estimation comptable. Au 30 juin 2014, la direction évalue que les durées d'utilité représentent la période estimative d'utilisation des actifs de la Société.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

6. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS (suite)

Regroupement d'entreprises

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs et les passifs de l'entreprise acquise sont inclus dans le bilan consolidé de la Société à leur juste valeur. En établissant les justes valeurs, la direction fait des estimations sur les flux de trésorerie futurs et sur les taux d'actualisation, mais les résultats réels peuvent varier. Tout changement d'estimation lors de la comptabilisation initiale aurait une incidence sur la mesure du goodwill.

Dépréciation des actifs non courants

Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif n'est pas recouvrable et qu'elle excède sa valeur recouvrable. La Société révisé sur une base régulière l'évaluation de la dépréciation de ses immobilisations corporelles selon les critères définis à la note 5. Au 30 juin 2014, la Société a effectué un test de dépréciation des actifs non courants en vertu duquel elle a conclu qu'aucune charge de dépréciation n'avait à être comptabilisée (voir les notes 12 et 14).

Dépréciation potentielle du goodwill

Pour déterminer si un goodwill a subi une perte de valeur, il est nécessaire d'estimer la valeur d'utilité de chacune des UGT auxquelles a été affecté le goodwill. Le calcul de la valeur d'utilité exige que la direction estime les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de chacune des UGT et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié pour calculer la valeur actualisée. Les hypothèses clés requises pour estimer la valeur d'utilité sont le taux de croissance des flux de trésorerie futurs et le taux d'actualisation. Les flux de trésorerie pour chacune des UGT sont déterminés à partir du budget pour l'exercice à venir et des prévisions à long terme préparées par la direction qui couvrent une période de cinq ans. Le budget, qui est approuvé par les membres du conseil d'administration et la direction de la Société sur une base annuelle, et les prévisions à long terme, qui sont préparées par la direction de la Société sur une base annuelle, sont les sources premières pour l'estimation de la valeur d'utilité. Les valeurs assignées à ces hypothèses clés reflètent l'expérience passée et concordent avec des sources d'informations externes (voir la note 13).

Impôt sur le résultat exigible

La Société est assujettie à l'impôt de plusieurs juridictions différentes. L'exercice du jugement est nécessaire dans l'établissement des différentes charges d'impôt à travers le monde. Il y a plusieurs transactions et calculs pour lesquels la détermination de l'impôt définitif est incertaine. La Société comptabilise des passifs liés aux contrôles fiscaux possibles, en se fondant sur les montants estimatifs d'impôts supplémentaires qui pourraient éventuellement être payés. Lorsque le règlement définitif de ces questions fiscales diffère des montants qui ont été enregistrés initialement, ces différences ont une incidence sur les actifs et passifs d'impôt exigible et différé de la période où le règlement a lieu. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations d'impôt à l'égard de situations dans lesquelles la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation. Elle détermine ses charges, le cas échéant, sur la base des montants qui devraient être versés aux autorités fiscales.

Impôt différé

L'évaluation de la probabilité que des actifs d'impôt différé pourront servir à réduire un résultat net imposable futur est basée sur les plus récentes prévisions budgétaires approuvées de la Société, lesquelles sont ajustées pour tenir compte des résultats non imposables importants et des limites spécifiques à l'utilisation des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés. Les règles fiscales des nombreuses juridictions dans lesquelles la Société exerce ses activités sont aussi soigneusement prises en considération. Si une prévision de résultat net imposable indique l'utilisation probable d'un actif d'impôt différé, surtout lorsqu'il peut être utilisé sans limites de temps, cet actif d'impôt différé est généralement constaté dans son intégralité. La constatation d'actifs d'impôt différé qui est soumise à certaines limites juridiques ou économiques ou à certaines incertitudes est évaluée individuellement par la direction sur la base de faits et de circonstances spécifiques.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

6. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS (suite)

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque (i) la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et quand (ii) le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont révisées à chaque date de bilan et les modifications aux estimations sont reflétées dans l'état consolidé du résultat dans la période où la réévaluation a lieu.

Contreparties conditionnelles

La direction a estimé la juste valeur des contreparties conditionnelles en se basant sur les résultats et le budget des filiales. Toutefois, le montant réel des contreparties conditionnelles peut varier en raison de changements imprévus dans les activités des filiales.

Options sur actions

La Société comptabilise ses options sur actions selon la méthode de comptabilisation à la juste valeur. En vertu de cette méthode, la charge de rémunération est calculée en fonction de la juste valeur des options à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, qui est basé sur des hypothèses importantes comme la volatilité, le rendement et la durée de vie prévue.

Monnaie fonctionnelle

La Société a exercé son jugement dans la détermination de la monnaie fonctionnelle de la Société et de ses filiales. Le choix de la monnaie fonctionnelle a été basé sur la devise qui a la plus grande influence sur les prix de vente, la rémunération de la main-d'œuvre, le coût des matières et tout autre coût relatif aux services offerts.

7. PRISES DE POSITION RÉCENTES FAISANT AUTORITÉ EN COMPTABILITÉ

Les normes suivantes n'ont pas été adoptées par anticipation par la Société et l'incidence qu'elles auront sur les états financiers consolidés lors de leur adoption n'a pas encore été déterminée :

IFRS 9 – Instruments financiers

IFRS 9 simplifie l'évaluation et le classement des actifs financiers en réduisant le nombre de catégories d'évaluation et en supprimant les règles complexes sur les dérivés incorporés énoncées dans IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. De plus, la nouvelle norme comprend une option de juste valeur pour la désignation d'un instrument financier non dérivé, son classement et son évaluation. IFRS 9 est applicable pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018, et son adoption anticipée est permise.

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

IFRS 15 précise de quelle façon et à quel moment les produits des activités ordinaires doivent être comptabilisés, et impose aux entités qu'elles fournissent des informations plus adéquates et plus pertinentes aux utilisateurs des états financiers. La norme annule et remplace IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, IAS 11, *Contrats de construction*, et un certain nombre d'interprétations relatives aux produits des activités ordinaires. L'adoption de cette norme est obligatoire pour toutes les entités présentant leur information financière conformément aux IFRS et elle s'applique à la quasi-totalité des contrats conclus avec des clients, les principales exceptions étant les contrats de location, les instruments financiers et les contrats d'assurance. IFRS 15 est applicable pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017, et son application anticipée est permise.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

7. PRISES DE POSITION RÉCENTES FAISANT AUTORITÉ EN COMPTABILITÉ (suite)

IAS 32 – Instruments financiers - Présentation

IAS 32 a été modifiée afin de fournir des éclaircissements sur l'application des règles pour la compensation des actifs financiers et passifs financiers. Les notions suivantes sont précisées : le droit juridiquement exécutoire de compenser, l'application d'un règlement simultané, la compensation d'un montant garanti et l'unité de la comptabilisation pour l'application des règles de compensation. IAS 32 modifiée est applicable pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014, et doit être appliquée rétrospectivement.

IAS 36 – Dépréciation d'actifs - Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers

IAS 36 a été modifiée afin d'établir les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs dépréciés dans le cas où cette valeur est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de cession. IAS 36 modifiée est applicable pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014, et son application anticipée est permise.

IFRIC 21 – Droits ou taxes

L'interprétation IFRIC 21 examine la façon dont une entité doit comptabiliser les droits ou taxes imposés par des gouvernements, autres que les impôts sur le résultat, dans ses états financiers. L'interprétation IFRIC 21 est applicable pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014, et son application anticipée est permise.

Les modifications aux normes suivantes ont été publiées par l'IASB. Elles sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2014, et leur application anticipée est permise :

Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2010-2012), qui comprennent notamment les modifications suivantes :

Les modifications à IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, portent sur les définitions de « condition d'acquisition des droits » et de « condition de marché » et ajoutent les définitions de « condition de performance » et de « condition de service ».

Les modifications à IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, clarifient le fait qu'une contrepartie conditionnelle classée comme un actif ou un passif doit être évaluée à la juste valeur à chaque date de clôture, peu importe si la contrepartie conditionnelle est un instrument financier ou un actif ou passif non financier.

Les modifications à IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, exigent qu'une entité fournisse des informations sur les jugements portés par la direction lors de l'application des critères de regroupement aux secteurs opérationnels et clarifient le fait qu'un rapprochement entre le total des actifs des secteurs à présenter et des actifs de l'entité doit être fourni uniquement si les montants des actifs du secteur sont régulièrement fournis au principal décideur opérationnel.

Les modifications à IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, clarifient le fait que la publication d'IFRS 13 n'a pas eu pour effet d'enlever à l'entité la possibilité d'évaluer les créances et les dettes à court terme sans taux d'intérêt stipulé au montant de la facture non actualisé, si l'effet de la non-actualisation est négligeable.

Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2011-2013), qui comprennent notamment les modifications suivantes :

Les modifications à IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, clarifient le fait que le champ d'application d'IFRS 3 ne s'applique pas à la comptabilisation de la formation de tous les types de partenariats dans les états financiers dudit partenariat.

Les modifications à IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, clarifient le fait que l'exception relative aux portefeuilles permettant d'évaluer la juste valeur d'un groupe de passifs financiers sur une base nette s'applique à l'ensemble des contrats compris dans le champ d'application d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, que ces contrats répondent ou non à la définition d'actifs financiers ou de passifs financiers.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces normes sur ses états financiers.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

8. CHARGES PAR NATURE

Détail de la dotation aux amortissements

La dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles et à l'amortissement des immobilisations incorporelles a été présentée à l'état du résultat comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013
	\$	\$
Coût des produits tirés de contrats	9 458	9 874
Frais généraux et administratifs	1 590	2 875
Total de la dotation aux amortissements	11 048	12 749

Principales charges par nature

Le coût des produits tirés de contrats, les frais généraux et administratifs, les autres charges (produits), les charges financières, des coûts de restructuration et la dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles, par nature, se détaillent comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013
	\$	\$
Amortissements	11 048	12 749
Charges au titre des avantages du personnel	40 726	52 986
Coût des stocks	15 568	25 485
Autres charges	13 014	39 788
Total du coût des produits tirés de contrats, des frais généraux et administratifs, des autres charges (produits), des charges financières, des coûts de restructuration et de la dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles	80 356	131 008

9. COÛTS DE RESTRUCTURATION

Dans le cadre de la réorganisation de ses activités visant à mettre en œuvre son plan stratégique et à améliorer l'efficacité et la compétitivité, la Société a engagé des coûts de restructuration totalisant 342 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2014 (exercice terminé le 30 juin 2013 : néant). Les coûts de restructuration payés au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2014 ont totalisé 151 \$ (exercice terminé le 30 juin 2013 : néant). Les coûts de restructuration à payer seront décaissés dans les 12 prochains mois.

Les coûts de restructuration constatés pour l'exercice terminé le 30 juin 2014 sont principalement liés à des indemnités de départ.

10. STOCKS

Les stocks sont constitués des éléments suivants :

	30 juin 2014	30 juin 2013
	\$	\$
Pièces de rechange, montant net	11 805	11 414
Fournitures, montant net	23 521	26 229
Autre	1 097	1 108
	36 423	38 751

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

10. STOCKS (suite)

Les pièces de rechange incluent principalement les moteurs et les têtes de foreuses. Les pièces de rechange sont comptabilisées en charges au moment où les pièces sont utilisées. Les fournitures incluent principalement les outils à durée de vie limitée, les tiges de forage, les marteaux, les câbles et les boîtiers de forage. Les fournitures sont comptabilisées en charges au moment de leur livraison sur les sites de forage.

Au cours de l'exercice, la Société a procédé au reclassement de certaines catégories de stocks, entraînant les changements suivants pour l'exercice terminé le 30 juin 2013 : une augmentation de 320 \$ au niveau des pièces de rechange, une diminution de 264 \$ au niveau des fournitures et une diminution de 56 \$ pour la catégorie Autre.

Le coût des stocks, qui a été passé en charges et qui est inclus dans le coût des produits tirés de contrats, a été comptabilisé comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013
	\$	\$
	15 568	25 485

Au cours de l'exercice, aucune réduction importante de la valeur des stocks n'a été constatée en raison d'une valeur nette de réalisation inférieure au coût et aucune réduction de valeur constatée dans un exercice antérieur n'a fait l'objet d'une reprise.

Les facilités de crédit de la Société sont en partie garanties par une sûreté générale sur la totalité des stocks.

11. PLACEMENTS

Les variations concernant les placements sont les suivantes :

	30 juin 2014	30 juin 2013
	\$	\$
Investissements dans des sociétés ouvertes, au début de l'exercice	-	-
Acquisitions	116	-
Conversion de comptes clients	184	-
Investissements dans des sociétés ouvertes, à la fin de l'exercice	300	-

La Société détient des actions ordinaires de sociétés ouvertes. Ces actions sont classées comme disponibles à la vente et sont comptabilisées à la juste valeur reflétant leur prix par action coté sur le marché à la date de clôture. Au 30 juin 2014, les placements sont comptabilisés au coût d'origine de 300 \$ (néant au 30 juin 2013). Au 30 juin 2014, la juste valeur de ces placements est équivalente à leur coût d'origine.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations concernant les immobilisations corporelles sont les suivantes :

	Terrains	Bâtiments et composantes	Matériel de forage	Véhicules	Autres	Total
Coût	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} juillet 2013	512	9 847	61 836	15 227	3 168	90 590
Acquisitions	-	14	2 433	503	152	3 102
Cessions	-	(73)	(1 476)	(1 490)	(580)	(3 619)
Effet des variations des taux de change	-	-	20	6	(2)	24
Solde au 30 juin 2014	512	9 788	62 813	14 246	2 738	90 097

Amortissement cumulé

Solde au 1 ^{er} juillet 2013	-	1 329	26 759	7 209	1 564	36 861
Amortissement	-	572	7 553	1 906	435	10 466
Cessions	-	(27)	(1 373)	(1 307)	(578)	(3 285)
Effet des variations des taux de change	-	-	28	(14)	1	15
Solde au 30 juin 2014	-	1 874	32 967	7 794	1 422	44 057

	Terrains	Bâtiments et composantes	Matériel de forage	Véhicules	Autres	Total
Coût	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} juillet 2012	512	9 762	57 202	14 591	2 808	84 875
Acquisitions	-	85	6 887	1 949	360	9 281
Cessions	-	-	(2 256)	(1 316)	-	(3 572)
Effet des variations des taux de change	-	-	3	3	-	6
Solde au 30 juin 2013	512	9 847	61 836	15 227	3 168	90 590

Amortissement cumulé

Solde au 1 ^{er} juillet 2012	-	752	21 170	5 865	1 208	28 995
Amortissement	-	577	7 562	2 359	356	10 854
Cessions	-	-	(1 973)	(1 015)	-	(2 988)
Solde au 30 juin 2013	-	1 329	26 759	7 209	1 564	36 861

Valeur comptable nette :

Au 30 juin 2013	512	8 518	35 077	8 018	1 604	53 729
Au 30 juin 2014	512	7 914	29 846	6 452	1 316	46 040

Le gain sur cession d'immobilisations corporelles totalisant 21 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2014 (une perte de 187 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2013) est inclus dans le coût des produits tirés de contrats. Aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée aux 30 juin 2014 et 2013.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

13. GOODWILL

Le tableau suivant présente un rapprochement du montant du goodwill de la Société :

	\$
Solde au 30 juin 2012	26 771
Dépréciation du goodwill	(26 771)
Solde aux 30 juin 2013 et 2014	-

Dépréciation du goodwill

Au 30 juin 2013, la Société a effectué son test annuel de dépréciation du goodwill. En raison de la faiblesse du marché, une charge de dépréciation du goodwill d'un montant de 18 930 \$ pour l'UGT Canada et une charge de dépréciation du goodwill d'un montant de 7 841 \$ pour l'UGT International ont été comptabilisées. La valeur recouvrable pour le test de dépréciation a été évaluée selon la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de vente et de la valeur d'utilité.

Goodwill acquis

Un goodwill a découlé des acquisitions d'entreprises parce que le montant total de la contrepartie excédait la juste valeur des actifs nets acquis. De plus, la contrepartie payée pour l'acquisition des entreprises incluait les avantages économiques attendus relatifs aux synergies, à la croissance des produits et au développement de marchés futurs, ainsi que les économies possibles de la combinaison de la main-d'œuvre de la Société avec celle de la société acquise. Ces avantages ne sont pas comptabilisés séparément du goodwill, car ils ne répondent pas aux critères de comptabilisation des immobilisations incorporelles identifiables.

Hypothèses clés

Les hypothèses clés utilisées pour le calcul de la valeur d'utilité des UGT Canada et International sont les suivantes :

Coûts d'exploitation et dépenses d'investissement

Les coûts d'exploitation et les dépenses d'investissement sont fondés sur des prévisions internes de gestion. Les hypothèses de coûts intègrent l'expérience et l'expertise de la direction, les coûts d'exploitation actuels, la nature et l'emplacement des sites opérationnels et le risque associé avec les différentes activités d'exploitation. Les dépenses d'investissement futures sont basées sur la meilleure estimation de la direction des besoins de capital futurs de la Société. Toutes les dépenses d'investissement engagées et prévues qui ont été ajustées pour l'estimation des coûts futurs sont comprises dans les flux de trésorerie projetés.

Marge brute

Les principales hypothèses de la direction comprennent une marge brute, qui a été déterminée en fonction des résultats antérieurs de la Société sur le marché. La direction s'attend à ce que la marge brute reste dans une fourchette fidèle aux résultats historiques obtenus.

Taux d'actualisation

Des ajustements aux taux utilisés sont faits pour les risques qui ne sont pas reflétés dans les flux de trésorerie sous-jacents. Ces taux sont basés sur le coût moyen pondéré du capital pour un groupe de sociétés minières similaires à la Société et ont été calculés sur la base des estimations de la direction.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les variations du solde des immobilisations incorporelles sont les suivantes :

Relation client	Coût	Amortissement cumulé	Total
	\$	\$	\$
Solde au 30 juin 2012	18 014	(15 457)	2 557
Amortissement	-	(1 189)	(1 189)
Dépréciation des immobilisations incorporelles	-	(1 368)	(1 368)
Élimination du coût des immobilisations incorporelles complètement amorties et dépréciées	(18 014)	18 014	-
Solde aux 30 juin 2013 et 2014	-	-	-

Développement de technologies de forage	Coût	Amortissement cumulé	Total
	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} juillet 2012	2 912	(582)	2 330
Amortissement	-	(582)	(582)
Solde au 30 juin 2013	2 912	(1 164)	1 748
Amortissement	-	(582)	(582)
Solde au 30 juin 2014	2 912	(1 746)	1 166

Accord de non-concurrence	Coût	Amortissement cumulé	Total
	\$	\$	\$
Solde au 30 juin 2012	2 480	(2 295)	185
Amortissement	-	(124)	(124)
Dépréciation des immobilisations incorporelles	-	(61)	(61)
Élimination du coût des immobilisations incorporelles complètement amorties et dépréciées	(2 480)	2 480	-
Solde aux 30 juin 2013 et 2014	-	-	-

Valeur comptable nette :

Au 30 juin 2013	1 748
Au 30 juin 2014	1 166

Au 30 juin 2013, en raison de la faiblesse du marché, une charge de dépréciation de 1 368 \$ au niveau de la relation client et une charge de dépréciation de 61 \$ au niveau de l'accord de non-concurrence ont été comptabilisées. Aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée au 30 juin 2014.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

15. DETTE À LONG TERME

	30 juin 2014	30 juin 2013
	\$	\$
Emprunt autorisé d'un montant maximal de 30 millions de dollars (40 millions de dollars avant le 5 mai 2014), portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1,0 %, taux effectif de 4,0 % au 30 juin 2014, échéant en mai 2015, garanti par une hypothèque de premier rang sur l'universalité des biens présents et futurs (a) (b)	8 482	14 355
Emprunts, portant intérêt à des taux variant de 0 % à 1,5 %, remboursables par versements mensuels de 26 \$, échéant en septembre 2014, garantis par certains véhicules dont la valeur comptable nette était de 705 \$ au 30 juin 2014 et de 912 \$ au 30 juin 2013	65	404
	8 547	14 759
Tranche à court terme	(8 547)	(338)
	-	14 421

(a) Le taux varie en fonction du calcul trimestriel d'un ratio financier et peut correspondre au taux préférentiel majoré d'un pourcentage variant entre 0,5 % et 2,0 % depuis le 5 mai 2014 (0,5 % et 1,5 % avant le 5 mai 2014). Selon certaines conditions, la facilité de crédit peut être augmentée d'un montant de 20 millions de dollars jusqu'à un montant maximal autorisé de 50 millions de dollars depuis le 5 mai 2014 (60 millions de dollars avant le 5 mai 2014).

(b) Un montant non amorti de 18 \$ (144 \$ au 30 juin 2013) correspondant à des frais financiers a été présenté en réduction de la dette à long terme. Ce montant est amorti dans le résultat sur la durée de la dette, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Selon les modalités de la dette à long terme, la Société doit respecter certaines clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de ratios financiers minimaux (voir la note 16). Au 30 juin 2014, la Société était en situation de défaut quant à certaines de ses clauses restrictives de nature financière.

Au 30 juin 2014, le taux préférentiel était de 3 % (3 % au 30 juin 2013).

Les versements de capital requis au cours du prochain exercice sont les suivants :

	\$
2015	8 565

Événement postérieur :

Le 28 août 2014, la banque a accepté de modifier la convention de crédit en vue de renoncer à un défaut et à reviser certaines clauses restrictives de nature financière.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

16. GESTION DU CAPITAL

La Société inclut, dans la définition de son capital, les capitaux propres, la dette à long terme et le découvert bancaire, déduction faite de l'encaisse.

La structure du capital est composée de ce qui suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013
	\$	\$
Dette à long terme	8 547	14 759
Capital-actions	54 411	54 411
Réserve - Instrument de capitaux propres	5 133	4 480
Résultats non distribués	25 025	31 327
Encaisse	(335)	(1 507)
	92 781	103 470

Par la gestion de sa structure du capital, la Société vise à maintenir une flexibilité financière en vue de i) préserver son accès aux marchés financiers; ii) respecter ses obligations financières et iii) financer la croissance interne et les acquisitions potentielles. Pour gérer sa structure du capital, la Société pourrait ajuster ses dépenses, émettre de nouvelles actions, émettre de nouveaux titres de créance ou rembourser des dettes existantes.

Selon les modalités de certaines ententes de financement, la Société doit satisfaire à certaines clauses restrictives de nature financière, telles que le respect d'un certain niveau quant au ratio de la dette de premier rang sur le résultat avant impôt sur le résultat, intérêts et amortissements, au ratio de la dette de premier rang sur la capitalisation et au ratio de couverture des charges fixes. Ces ententes limitent aussi, entre autres, la capacité de la Société à contracter de nouveaux emprunts, à grever ses biens de charges, à s'engager dans des fusions ou des acquisitions et à verser des dividendes ou d'autres paiements. Au 30 juin 2014, tel que mentionné à la note 15, la Société n'est pas en conformité avec certaines des clauses restrictives de nature financière qui lui sont imposées par son entente de financement.

Dans le but de faciliter la gestion de ses besoins de trésorerie, la Société prépare des budgets annuels qui sont mis à jour, si nécessaire, en fonction de divers facteurs.

Les objectifs de la Société concernant la gestion de son capital demeurent inchangés par rapport à l'exercice précédent.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

17. CAPITAL-ACTIONS

Un nombre illimité d'actions ordinaires et privilégiées est autorisé :

Actions ordinaires, avec droit de participation et droit de vote, sans valeur nominale

Les droits, privilèges, restrictions et conditions liés aux actions privilégiées doivent être adoptés par une résolution du conseil d'administration de la Société avant l'émission.

	30 juin 2014		30 juin 2013	
	Nombre d'actions	\$	Nombre d'actions	\$
Solde au début de l'exercice	33 276 519	54 411	33 276 519	54 411
Actions émises	-	-	-	-
Solde à la fin de l'exercice	33 276 519	54 411	33 276 519	54 411

Perte par action

La perte diluée par action ordinaire a été calculée en divisant la perte nette par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation en tenant compte de l'effet dilutif des options sur actions selon la méthode du rachat d'actions.

	30 juin 2014	30 juin 2013
Perte par action de base		
Perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires	(6 302) \$	(26 470) \$
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation	33 276 519	33 276 519
Perte par action de base	(0,19) \$	(0,80) \$

	30 juin 2014	30 juin 2013
Perte diluée par action		
Perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires	(6 302) \$	(26 470) \$
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation	33 276 519	33 276 519
Ajustement du nombre moyen d'actions ordinaires - options sur actions (1)	-	-
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation	33 276 519	33 276 519
Perte diluée par action	(0,19) \$	(0,80) \$

(1) Les options sur actions ne sont pas incluses dans le calcul de la perte diluée par action, car leur inclusion serait antidilutive.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

17. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Régime d'options sur actions de 2007

En janvier 2007, le conseil d'administration a adopté un régime d'options sur actions réglées en instruments de capitaux propres (le « Régime d'options sur actions de 2007 ») dont l'objectif est de conserver, de motiver et de récompenser les administrateurs, les membres de la direction, les salariés et les conseillers qualifiés de la Société.

En juin 2008, les modalités d'acquisition des droits et d'échéance des options en cours ont été modifiées. Les droits sur les options deviendront maintenant acquis 31 jours après la date de clôture du PAPE, à un taux de 50 %, et lors de chacun des premier et deuxième anniversaires de la date de clôture du PAPE, à un taux de 25 %. Les options expireront 10 ans après la date d'attribution.

Régime d'options sur actions de 2008

Également, le 26 juin 2008, la Société a établi un nouveau régime d'options sur actions réglées en instruments de capitaux propres (le « Régime d'options sur actions de 2008 »), qui vise à contribuer à attirer, à conserver et à motiver les membres de la direction, les salariés, les administrateurs et les conseillers de la Société. Le nouveau régime d'options sur actions a été établi conformément aux politiques de la Bourse de Toronto sur les arrangements de rémunération fondée sur des titres de sociétés inscrites. Les personnes admissibles à l'attribution d'options selon le nouveau régime comprennent les administrateurs, les membres de la direction ou les salariés d'Orbit Garant, d'une filiale, d'une société contrôlée par l'une de ces personnes ou par une fiducie familiale dont au moins un des fiduciaires est l'une de ces personnes, et dont la totalité des bénéficiaires sont ces personnes, leurs époux ou leurs enfants.

Le nombre total d'actions ordinaires propres pouvant être émises lors de l'exercice d'options dans le cadre du Régime d'options sur actions de 2008 ne pourra excéder 10 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation (pour plus de précision, cette limite exclut les options en cours en vertu du Régime d'options sur actions de 2007). Le nombre d'actions ordinaires pouvant être réservées aux fins d'émission conformément aux options attribuées dans le cadre du nouveau régime d'options, ainsi que d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission aux termes de tout autre régime concernant le personnel de la Société ou d'options pour services rendus attribuées par la Société ne pourra, pour une même personne, excéder 5 % du nombre total des actions ordinaires alors émises et en circulation.

Sur la recommandation du Comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération, le conseil d'administration administre le Régime d'options sur actions de 2008 et détermine, notamment, les titulaires d'options, les périodes d'acquisition de droits, le prix d'exercice et les autres caractéristiques des options, dans chaque cas conformément au Régime d'options sur actions de 2008, aux lois sur les valeurs mobilières applicables et aux règles de la Bourse de Toronto. Sauf si le conseil d'administration en décide autrement, les droits sur les options deviennent acquis à raison de 20 % par année à compter de 12 mois après la date d'attribution et expirent au plus tard 7 ans après la date de l'attribution. Les options font l'objet d'une renonciation lorsque le détenteur de l'option cesse d'être un administrateur, un membre de la direction ou un salarié de la Société. Le prix d'exercice d'une option ne peut être inférieur à la juste valeur de marché des actions ordinaires au moment de l'attribution de l'option (soit le cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto le dernier jour de séance suivant le jour où des opérations sur les actions ordinaires ont eu lieu, ou la moyenne du cours acheteur et du cours vendeur au cours des cinq derniers jours de séance précédant l'attribution, si aucune opération n'est survenue au cours de cette période).

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

17. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Toutes les options sur actions en cours sont attribuées à des administrateurs, à des membres de la direction et à des employés. Les options sur actions en cours se détaillent comme suit :

	30 juin 2014		30 juin 2013	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
En cours au début de l'exercice	3 173 000	3,08	2 623 000	3,25
Attribuées au cours de l'exercice	682 500	1,20	550 000	2,28
Annulées au cours de l'exercice	(92 000)	2,71	-	-
En cours à la fin de l'exercice	3 763 500	2,72	3 173 000	3,08
Exercçables à la fin de l'exercice	2 342 000	2,85	2 044 000	2,66

Le tableau suivant résume l'information sur les options sur actions en cours au 30 juin 2014 :

Prix d'exercice	En cours au 30 juin 2014	Durée de vie moyenne restante (années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Exercçables au 30 juin 2014	Prix d'exercice moyen pondéré
\$			\$		\$
1,00 - 1,50	1 685 500	4,09	1,02	1 033 000	1,02
2,00 - 2,50	511 000	5,38	2,28	107 000	2,28
4,00	925 000	4,44	4,00	865 000	4,00
5,60 - 6,02	642 000	3,84	5,67	337 000	5,68
	3 763 500			2 342 000	

La Société a calculé le montant de la juste valeur des options attribuées selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Le tableau suivant présente le calcul de la juste valeur des options à la date d'attribution et les hypothèses moyennes pondérées :

	Attribuées en novembre 2013	Attribuées en novembre 2012
Taux d'intérêt sans risque	1,53 %	1,27 %
Durée de vie prévue (années)	5	5
Volatilité attendue (fondée sur la volatilité historique)	63,31 %	75,73 %
Rendement attendu	0 %	0 %
Juste valeur des options attribuées	0,55 \$	1,39 \$

Pour les exercices mentionnés ci-dessous, les charges liées à la rémunération fondée sur des actions des employés et des administrateurs ont été enregistrées et présentées dans les frais généraux et administratifs comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013
	\$	\$
Charges liées à la rémunération fondée sur des actions	653	956

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

18. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt sur le résultat (l'impôt sur le résultat recouvré) se présente comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013
	\$	\$
Impôt exigible		
Exercice considéré	(1 157)	1 061
Ajustements relatifs à l'exercice antérieur	(80)	200
	(1 237)	1 261
Impôt différé		
Exercice considéré	(1 225)	(1 575)
Ajustements relatifs à l'exercice antérieur	-	(149)
Incidence d'une modification du taux d'imposition des sociétés	(43)	96
	(1 268)	(1 628)
	(2 505)	(367)

Les taux d'imposition prescrits par les lois applicables s'établissent à 26,75 % en 2014 et à 26,52 % en 2013. Le taux d'imposition applicable de la Société correspond aux taux canadiens combinés applicables dans les provinces où la Société exerce ses activités.

	30 juin 2014	30 juin 2013
	\$	\$
Perte avant impôt sur le résultat	(8 807)	26 837
Taux d'imposition prévus par la loi	26,75 %	26,52 %
Impôt sur le résultat recouvré selon les taux d'imposition prévus par la loi	(2 356)	(7 117)
Augmentation (diminution) de l'impôt sur le résultat découlant des éléments suivants :		
Charges non déductibles et autres	54	10
Charge non déductible liée à la rémunération fondée sur des actions	175	253
Dépréciation non déductible du goodwill	-	7 100
Renversement non déductible de contreparties conditionnelles	(270)	(845)
Incidence d'une modification du taux d'imposition des sociétés	(43)	96
Ajustements liés à l'exercice précédent	(80)	50
Variation de la juste valeur des contreparties conditionnelles	15	86
Total de l'impôt sur le résultat recouvré	(2 505)	(367)

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

18. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

L'impôt différé est calculé d'après l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs et se présente comme suit aux dates indiquées :

	1 ^{er} juillet 2013	Constaté à l'état du résultat	Autres	30 juin 2014
	\$	\$	\$	\$
Actifs d'impôt différé :				
Pertes reportées en avant	1 249	1 224	-	2 473
Total des actifs d'impôt différé	1 249	1 224	-	2 473
Passifs d'impôt différé :				
Immobilisations corporelles	2 176	113	-	2 289
Immobilisations incorporelles	431	(157)	(22)	252
Total des passifs d'impôt différé	2 607	(44)	(22)	2 541
Passifs d'impôt différé, montant net	1 358	(1 268)	(22)	68

	1 ^{er} juillet 2012	Constaté à l'état du résultat	Autres	30 juin 2013
	\$	\$	\$	\$
Actifs d'impôt différé :				
Pertes reportées en avant	-	959	290	1 249
Total des actifs d'impôt différé	-	959	290	1 249
Passifs d'impôt différé :				
Immobilisations corporelles	2 019	157	-	2 176
Immobilisations incorporelles	1 466	(826)	(209)	431
Total des passifs d'impôt différé	3 485	(669)	(209)	2 607
Passifs d'impôt différé, montant net	3 485	(1 628)	(499)	1 358

19. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Variations des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation :

	30 juin 2014	30 juin 2013
	\$	\$
Débiteurs	2 433	17 608
Stocks	2 328	3 285
Charges payées d'avance	(261)	146
Créditeurs et charges à payer	(149)	(10 434)
	4 351	10 605

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

20. ENGAGEMENTS

La Société s'est engagée en vertu de contrats de location simple échéant en 2017 à verser une somme de 150 \$ pour la location de véhicules. La Société s'est aussi engagée en vertu de contrats de location de locaux échéant en 2021 à verser des loyers minimaux de 1 456 \$. Aucun des contrats de location simple ne comprend d'options de renouvellement ou d'achat, de clause d'indexation ou de restrictions. Les paiements minimaux exigibles en vertu de ces contrats de location pour les cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

	\$
2015	438
2016	291
2017	271
2018	192
2019	178
Exercices ultérieurs	236

Les paiements au titre de la location comptabilisés comme charges au cours de l'exercice totalisent 823 \$ (844 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2013). Ce montant représente les paiements minimaux au titre de la location. Aucun paiement de sous-location ou de loyer conditionnel n'a été versé ou reçu. Aucun revenu de sous-location n'est attendu puisque tous les actifs détenus en vertu de contrats de location sont à l'usage exclusif de la Société.

21. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société est liée à Dynamitage Castonguay Ltd., dont les propriétaires sont des administrateurs de la Société.

Au cours de l'exercice, la Société a conclu les transactions suivantes avec cette société liée :

	30 juin 2014	30 juin 2013
	\$	\$
Ventes	345	31
Achats	13	25

Au 30 juin 2014, les débiteurs incluent un solde de 77 \$ (néant au 30 juin 2013) résultant de ces transactions.

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

22. RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

La rémunération comptabilisée au titre de la rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs se détaille comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013
	\$	\$
Salaires et honoraires	1 059	1 102
Rémunération fondée sur des actions	281	514
	1 340	1 616

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

23. INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à plusieurs risques relativement à ses actifs et passifs financiers. Il n'y a pas eu de changement important concernant l'exposition de la Société aux risques liés aux instruments financiers, les objectifs, politiques et processus pour gérer ces risques ou les méthodes utilisées pour les mesurer, par rapport aux exercices précédents, sauf pour ce qui est mentionné dans cette note.

Risque de change

La Société effectue une partie de ses activités en dollars américains. Par conséquent, elle est exposée au risque associé aux fluctuations des taux de change. La Société ne gère pas activement ce risque. Au 30 juin 2014, la Société disposait d'une trésorerie en dollars américains d'un montant de 726 \$ (1 098 \$ au 30 juin 2013) et avait des débiteurs en dollars américains d'un montant de 174 \$ (522 \$ au 30 juin 2013).

Au 30 juin 2014, la Société a estimé qu'une augmentation ou une diminution de 10 % du taux de change en dollars américains aurait causé une augmentation ou une diminution correspondante du résultat net et du résultat global d'environ 37 \$ (68 \$ au 30 juin 2013).

Risque de crédit

La Société accorde du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. La Société a adopté une politique selon laquelle elle ne peut faire affaire qu'avec des contreparties solvables et doit obtenir, si nécessaire, des garanties suffisantes pour atténuer le risque de pertes financières en cas de défaut de paiement. Elle procède régulièrement à des vérifications de solvabilité de ses clients et maintient des provisions pour pertes sur créances éventuelles. La demande pour les services de forage de la Société dépend du niveau d'activités d'exploration et de mise en valeur exercées par les sociétés minières, particulièrement à l'égard de l'or, du nickel et du cuivre.

Afin de réduire le risque de crédit, la Société assure une partie de ses débiteurs au moyen du programme d'assurance d'Exportation et développement Canada (« EDC »). Ce programme d'assurance permet d'obtenir, à certaines conditions, une couverture d'assurance pouvant atteindre un montant équivalant à 90 % des débiteurs. Au 30 juin 2014, le montant de la couverture d'assurance d'EDC représente approximativement 5 % des débiteurs (35 % au 30 juin 2013). En raison de la réduction de la demande de forage au niveau international, la Société ne remplissait plus les exigences requises par EDC. Par conséquent, à partir du 1^{er} mai 2014, la couverture d'assurance a cessé. Considérant les primes payées et les réclamations faites au cours des dernières années, la Société a évalué que ce changement aura peu d'incidence sur ses résultats financiers.

La valeur comptable des débiteurs tient compte de la provision pour créances douteuses, laquelle est estimée selon l'analyse chronologique des débiteurs, les résultats antérieurs, les risques spécifiques associés au client et d'autres informations pertinentes. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers.

La provision pour créances douteuses est établie selon les meilleures estimations de la Société quant à la récupération de soldes dont le recouvrement est incertain. Une incertitude à l'égard du recouvrement peut découler de divers indicateurs, par exemple une détérioration de la situation du crédit d'un client donné ou un retard dans le recouvrement lorsque l'ancienneté des créances excède les conditions normales de paiement. La direction passe régulièrement en revue les débiteurs et évalue le caractère suffisant de la provision pour créances douteuses.

Le tableau suivant présente la variation de la provision pour créances douteuses :

	30 juin 2014	30 juin 2013
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	1 239	308
Variation de la provision, excluant les radiations et les sommes recouvrées	284	1 547
Radiation de débiteurs	(193)	(406)
Sommes recouvrées	(204)	(210)
Solde à la fin de l'exercice	1 126	1 239

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

23. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Au 30 juin 2014, 45 % (37 % au 30 juin 2013) des créances clients étaient classées comme étant des débiteurs courants et 7 % des débiteurs avaient subi une baisse de valeur (7 % au 30 juin 2013).

Un client important représentait 12 % des créances clients au 30 juin 2014 (un client important représentait 26 % de ces débiteurs au 30 juin 2013).

Deux clients importants représentaient 30 % des produits tirés de contrats pour l'exercice terminé le 30 juin 2014 (un client important représentait 22 % de ces produits pour l'exercice terminé le 30 juin 2013).

Le risque de crédit provient également de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus auprès de banques et d'institutions financières. Ce risque est limité puisque les contreparties sont principalement des banques canadiennes ayant des cotes de crédit élevées.

La Société n'a pas d'instruments dérivés pour gérer le risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt étant donné qu'une part importante de sa dette à long terme porte intérêt à des taux variables.

Au 30 juin 2014, la Société estimait qu'une augmentation ou une diminution de 1 % du taux d'intérêt donnerait lieu à une augmentation ou à une diminution correspondante annuelle du résultat net d'environ 63 \$ (110 \$ au 30 juin 2013).

Risque du marché des actions

Le risque du marché des actions s'entend de l'effet défavorable potentiel que peuvent avoir les variations des cours des titres individuels ou les variations générales d'un marché boursier sur les résultats de la Société. La Société surveille de près les tendances générales sur les marchés boursiers et les variations des titres individuels, et détermine les mesures appropriées à prendre dans les circonstances.

Juste valeur

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur des placements est équivalente à leur coût initial.

La juste valeur de la dette à long terme correspond approximativement à sa valeur comptable, car elle porte intérêt à un taux variable et elle comporte des conditions de financement semblables à celles que la Société pourrait obtenir actuellement. La juste valeur des contreparties conditionnelles a été déterminée selon une valeur actualisée.

Hierarchie des justes valeurs

La méthodologie utilisée pour évaluer les instruments financiers de la Société comptabilisés à la juste valeur est déterminée en fonction de la hiérarchie suivante :

Niveau	Base de détermination de la juste valeur
Niveau 1	Prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques
Niveau 2	Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont directement ou indirectement observables pour l'actif ou le passif
Niveau 3	Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables sur le marché

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

23. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données de marché observables chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans la mesure de la juste valeur.

Au 30 juin 2014 et au 30 juin 2013, les contreparties conditionnelles sont classées en tant qu'instruments financiers de niveau 3, car leur juste valeur a été déterminée en utilisant une valeur actualisée basée sur des taux variant entre 6,5 % et 12 %. Il n'y a pas de données observables sur un marché pour ces instruments financiers. Les placements sont classés en tant qu'instruments financiers de niveau 2, car leur juste valeur peut être déterminée en fonction de données autres que des prix cotés sur des marchés actifs.

Le tableau suivant présente la variation des contreparties conditionnelles :

	30 juin 2014	30 juin 2013
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	1 096	4 356
Païement de contreparties conditionnelles	-	(400)
Renversement de contreparties conditionnelles (note 2)	(1 006)	(3 184)
Variation de la juste valeur des contreparties conditionnelles	56	324
Solde à la fin de l'exercice	146	1 096

Il n'y a eu aucun transfert de montants entre les instruments financiers de niveau 1, de niveau 2 et de niveau 3 pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Société provient de sa gestion du fonds de roulement, des charges financières et des paiements en capital sur ses instruments de créances. Il s'agit du risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières au moment de leur échéance.

La Société gère le risque de liquidité en maintenant des réserves adéquates, des facilités bancaires et des réserves de facilités d'emprunt, en surveillant de façon constante les flux de trésorerie réels et prévisionnels et en faisant correspondre le profil des échéances de ses actifs et de ses passifs financiers. Dans la note 16, la Société détaille les facilités non utilisées, mais qui sont à sa disposition afin de réduire davantage son risque de liquidité.

	Au 30 juin 2014			
	Total	0 à 1 an	2 à 3 ans	4 à 5 ans
	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	9 623	9 623	-	-
Contreparties conditionnelles	150	150	-	-
Dette à long terme (capital seulement)	8 565	8 565	-	-
	18 338	18 338	-	-

	Au 30 juin 2013			
	Total	0 à 1 an	2 à 3 ans	4 à 5 ans
	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	9 772	9 772	-	-
Contreparties conditionnelles	1 175	375	800	-
Dette à long terme (capital seulement)	14 903	338	14 565	-
	25 850	10 485	15 365	-

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

24. INFORMATION SECTORIELLE

La Société est divisée en deux zones géographiques : Canada et International (États-Unis, Amérique centrale, Amérique du Sud et Afrique de l'Ouest). Les éléments de résultat et de la situation financière sont répartis entre les secteurs, selon la destination des contrats ou des résultats. Les données par zone géographique suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les comptes consolidés. Les transferts entre secteurs sont réalisés aux prix du marché.

Les secteurs opérationnels sont présentés selon les mêmes critères que ceux utilisés pour la production du rapport interne remis au principal décideur opérationnel, qui s'occupe d'allouer les ressources et d'évaluer la performance des secteurs opérationnels. Le principal décideur opérationnel est considéré comme étant le président et chef de la direction, et ce dernier évalue la performance des deux secteurs à partir des produits des activités ordinaires provenant des clients externes, de la marge brute et du résultat net.

Le tableau suivant présente les données relatives à chacun des secteurs isolables de la Société :

	30 juin 2014	30 juin 2013
	\$	\$
Produits tirés de contrats		
Canada	68 232	97 643
International	3 317	6 528
	71 549	104 171
Marge brute		
Canada	4 699	16 561
International	(945)	(1 064)
	3 754	15 497
Frais généraux de la Société	11 716	41 014
Charges financières	845	1 320
Impôt sur le résultat recouvré	(2 505)	(367)
	10 056	41 967
Perte nette	(6 302)	(26 470)
Amortissements		
Canada	8 405	8 757
International	1 053	1 117
Immobilisations non attribuées et actifs communs	1 590	2 875
	11 048	12 749
	Au	Au
	30 juin 2014	30 juin 2013
Actifs identifiables	\$	\$
Canada	93 263	104 187
International	9 690	13 016
	102 953	117 203
Immobilisations corporelles		
Canada	43 184	48 928
International	2 856	4 801
	46 040	53 729